CDG 83
Arrivée N°
NUM - 2023-10469 - NUM
Enregistrée le 19/12/2023

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE POURRIERES

ARRÊTÉ N° 2023/000153/RH
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE AU TITRE DE 2024

Le Maire de la commune de Pourrières,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération n° 2022-95 du 14 novembre 2022 appouvant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2023,
Vu le tableau des effectifs,

ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2024, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation actuelle	Date d'effet
Laure GEROLIN	Adjoint administratif principal 2ème classe Echelon 9	01/06/2024
Audrey MAMBRINI	Adjoint administratif principal 2ème classe Echelon 8	01/06/2024

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis au Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 4 : Le Tribunal Administratif peut être saisi dans un délai de deux mois par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Pourrières, le 26 SEP. 2023

Le Maire,
Sébastien BOURLIN

MAIRIE DE POURRIERES (Var)

DEPARTEMENT
DU VAR

ARRONDISSEMENT
DE BRIGNOLES

COMMUNE DE POURRIERES

ARRÊTÉ N° 2023/000156/RH
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE
AU TITRE DE 2024

Le Maire de la commune de Pourrières,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération n° 2022-95 du 14 novembre 2022 appouvant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2023,
Vu le tableau des effectifs,

ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2024, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1ère classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation actuelle	Date d'effet
Raymonde CORTES	Adjoint technique Principal 2ème classe Echelon 9	01/06/2024
Thierry JANIK	Adjoint technique Principal 2ème classe Echelon 9	01/06/2024

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis au Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 4 : Le Tribunal Administratif peut être saisi dans un délai de deux mois par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Pourrières, le 26 SEP. 2023

Le Maire,
Sébastien BOURLIN

MAIRIE DE POURRIERES (Var)

DEPARTEMENT
DU VAR

ARRONDISSEMENT
DE BRIGNOLES

COMMUNE DE POURRIERES

ARRÊTÉ N° 2023/000154/RH
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE
AU TITRE DE 2024

Le Maire de la commune de Pourrières,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération n° 2022-95 du 14 novembre 2022 appouvant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2023,
Vu le tableau des effectifs,

ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2024, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation actuelle	Date d'effet	Motif
Julien FA	Adjoint administratif Echelon 7	01/01/2024	Réussite à l'examen professionnel le 30 juin 2023

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis au Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 4 : Le Tribunal Administratif peut être saisi dans un délai de deux mois par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Pourrières, le 26 SEP. 2023

Le Maire,
Sébastien BOURGIN

MAIRIE DE POURRIERES (Var)

DEPARTEMENT
DU VAR

ARRONDISSEMENT
DE BRIGNOLES

COMMUNE DE POURRIERES

ARRÊTÉ N° 2023/000155/RH
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1ère CLASSE
AU TITRE DE 2024

Le Maire de la commune de Pourrières,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,
Vu la délibération n° 2022-95 du 14 novembre 2022 appouvant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2023,
Vu le tableau des effectifs,

ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2024, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation actuelle	Date d'effet
Karine LEMIGNANT	Adjoint du patrimoine 2ème classe Echelon 9	01/06/2024

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis au Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 4 : Le Tribunal Administratif peut être saisi dans un délai de deux mois par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Pourrières, le 26 SEP. 2023

Le Maire,
Sébastien BOURLIN

MAIRIE DE POURRIERES (Var)